

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 24 février 2021

Au cours de cette séance, les points suivants ont été abordés :

1) Pétition nationale pour mettre fin à la précarité dans les hautes écoles suisses (lien)

Après une présentation du texte et des enjeux de la pétition par M. Nicola Cianferoni, membre du comité de pétition, l'Assemblée a discuté de la problématique des conditions de travail du corps intermédiaire. L'objectif de la pétition est de porter un certain nombre de principes au niveau national en laissant aux instances fédérales le choix des modalités de résolution des problèmes. Le texte demande ainsi « la création d'un nombre conséquent de postes stables pour les chercheur.euse.s post-doctoraux-ales ». Se référant à un rapport de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales datant de 2018, il précise que cette mesure implique de « convertir les catégories de postes jusqu'à présent à durée déterminée en postes à durée indéterminée et réduire les ressources destinées aux projets de recherche en faveur d'un financement de base des hautes écoles accru et destiné principalement au domaine de la recherche » ([Next Generation: pour une promotion efficace de la relève](#). Swiss Academies Reports 13 (2), p. 44).

Les étudiant-es ont relevé que le manque structurel de postes stables dédiés au corps intermédiaire pénalise la qualité de l'encadrement et que cela s'est ressenti d'autant plus en période de pandémie. Il a également été relevé que la création de postes stabilisés contribue à favoriser l'égalité dans les universités. Les voix sceptiques, de leur côté, ont relevé les risques qui découleraient indirectement d'un nombre excessif de stabilisations et mis en cause le modèle exclusif de la carrière académique pour les jeunes chercheur.euse.s..

L'Assemblée a apporté son soutien à la « Pétition nationale pour mettre fin à la précarité dans les hautes écoles suisses" par 28 oui, 2 non et 1 abstention.

2) Enseignement à distance dans la durée : aspects pédagogiques et expérience par les différents corps.

Après une présentation du rectorat sur les différents sujets, les préoccupations des étudiant-es et des enseignant-es ont été abordées. Après le constat des difficultés rencontrées, tant pédagogiques que psychologiques, durant cette période d'enseignement à distance, certaines voix se sont élevées pour demander au rectorat de mettre en place des mesures structurelles, sans attendre un retour à la « normale », pour que l'enseignement à distance se fasse dans de meilleures conditions, au regard du mécontentement étudiant. De telles mesures impliqueraient notamment de revoir les missions de l'université en temps de COVID.

Prochaines séances les 24 mars et 23 juin.